



APPEL À CANDIDATURE 2024

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 14h

Bourse Collection Monogr@phie

Dans le cadre de son Action culturelle, l'ADAGP agit pour la promotion des auteurs dans les arts visuels. **Afin de contribuer à une meilleure diffusion du travail des artistes de l'ADAGP et de les soutenir dans cette étape si importante qu'est la publication d'une première monographie ou d'un catalogue raisonné**, l'ADAGP accorde - pour la 8^e édition - 7 aides dans le cadre de la bourse Collection Monographie. Cette bourse contribue au financement d'un tel ouvrage.

Quel est le montant de la bourse ?

La bourse Collection Monographie bénéficie à 7 lauréats qui recevront chacun 15 000 euros.

Qui peut déposer une demande ?

- Les artistes ou les ayants droit membres de l'ADAGP depuis au moins 3 ans (adhésion avant le 1^{er} juillet 2021). Si la monographie concerne un collectif d'artistes, chacun des membres du collectif doit être membre depuis 3 ans ;
- L'artiste ou le collectif d'artistes doit avoir au moins 10 ans de carrière professionnelle (expositions, participation à des salons, etc.) et ne doit pas avoir déjà publié une monographie ou un catalogue d'exposition à caractère monographique (portant sur une période de plus de 10 ans de sa carrière) ;
- Le projet de publication doit être présenté en association avec un éditeur, un centre d'art ou une galerie ;
- Les éditeurs qui demandent le désistement des droits d'auteur des artistes ne sont pas acceptés.

Pour quel type d'ouvrage ?

- La publication doit concerner la première monographie de l'artiste (ouvrage de référence, ambitieux pour l'artiste, qui porte sur au moins 10 ans de travail) ou un catalogue raisonné. Il ne s'agit pas d'un catalogue d'exposition. Une monographie éditée il y a très longtemps ne permet pas de bénéficier de cette bourse ;
- La publication doit s'inscrire dans le cadre d'un événement (exposition dans une galerie, un centre d'art, la signature du livre, un colloque, etc.) ;
- La publication doit se faire dans un délai de 2 ans à compter de l'attribution de la bourse ;
- Tirage minimum à 500 exemplaires.

À qui sera versée cette bourse ?

Elle sera versée à l'artiste ou à sa succession.

Quelles sont les modalités de candidature pour les artistes ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne [via ce lien](#), accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Les éléments administratifs
 - **Un CV de l'artiste ou du collectif d'artistes** concerné par la monographie avec, le cas échéant l'indication de la galerie le ou les représentant(s) (2 pages maximum) ;
 - **Le CV du ou des auteurs** des textes (1 page maximum par auteur) ;
 - **Un CV du graphiste**, le cas échéant (1 page maximum) ;
 - **Une présentation de la galerie, du centre d'art ou de la maison d'édition** en 5 lignes maximum indiquant (2 pages maximum) :
 - Le n° de SIRET,
 - Le site internet,
 - Le réseau de distribution,
 - La liste des publications déjà réalisées.
- Les éléments artistiques
 - **Une présentation du projet de monographie** avec une note d'intention de l'artiste (1 page maximum) ;
 - **Une note d'intention d'au moins un des auteurs** des textes concernant la partie rédactionnelle de l'ouvrage (1 page maximum) ;
 - **Une prémaquette de l'ouvrage** ou une note d'intention du graphiste (5 pages maximum) ;
 - **10 photographies d'œuvres** rassemblées et légendées illustrant le projet d'ouvrage avec des œuvres représentatives du travail, de l'artiste ou du collectif d'artistes, sur plusieurs années. Ne pas inclure de vues d'exposition. (10 pages maximum) ;
- Les éléments techniques
 - **Un budget prévisionnel** détaillé équilibré indiquant les dépenses - avec les postes de réalisation de l'ouvrage, la rémunération des auteurs, les droits d'auteur, la diffusion, etc. - et le plan de financement détaillé - avec les apports financiers chiffrés de la galerie, de l'éditeur ou du centre d'art, des différents

partenaires le cas échéant, indiquer si les montants sont acquis et en cours (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;

- **Les différents devis HT** datés et rassemblés sur un même fichier PDF pour tous les postes de fabrication de l'ouvrage ;
- **Un calendrier prévisionnel** de la conception, de la réalisation et de la diffusion de l'ouvrage (1 page maximum) ;
- **Une présentation de l'événement** qui accompagnera la publication de l'ouvrage (1 page maximum) ;
- **Une attestation sur l'honneur de l'artiste ou du collectif d'artistes** n'ayant pas de monographie publiée en France et à l'étranger (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- **Une attestation de la maison d'édition, du centre d'art ou de la galerie** de son engagement de publier la monographie envisagée (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidatures : 29 janvier 2024
- Date limite d'envoi des dossiers : 30 avril 2024 à 14h
- Réunion du jury : juillet 2024
- Annonce des artistes bénéficiaires de la bourse : juillet 2024

Avant de candidater :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=56&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : monographie@adagp.fr